

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 12/087 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A LANCER ET SIGNER LES MARCHES PUBLICS DE LA DIRECTION DE L'INFORMATIQUE ET DES TECHNIQUES DE COMMUNICATION EN MATIERE DE FOURNITURE ET SERVICES EN TELEPHONIE MOBILE POUR LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

---

#### SEANCE DU 26 AVRIL 2012

L'An deux mille douze et le vingt-six avril, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, CHAUBON Pierre, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, RISTERUCCI Josette, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. BASTELICA Etienne à M. BUCCHINI Dominique  
Mme BIANCARELLI Viviane à M. STEFANI Michel  
Mme CASALTA Laetitia à Mme NIELLINI Annonciade  
Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean  
Mme GRIMALDI Stéphanie à Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane  
Mme HOUEMER M-Paule à Mme DONSIMONI-CALENDINI Simone  
Mme LACAVE Mattea à M. SIMEONI Gilles  
Mme NATALI Anne-Marie à M. SINDALI Antoine  
M. ORSUCCI Jean-Charles à Mme VALENTINI Marie-Hélène  
M. de ROCCA SERRA Camille à M. SANTINI Ange

M. TATTI François à Mme CASTELLANI Pascaline

**ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

FRANCISCI Marcel, GUERRINI Christine, PANUNZI Jean-Jacques, RUGGERI Nathalie, SUZZONI Etienne.

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,

**VU** le décret 2006.975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant Code des Marchés Publics,

**SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

**SUR** rapport de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés relatifs à la :

**Fourniture et services en téléphonie mobile pour la Collectivité Territoriale de Corse**

- Fourniture d'accès par abonnements à un réseau mobile voix/données,
- Acheminement des communications voix entrantes sur les terminaux mobiles depuis tout poste fixe ou mobile quel que soit le réseau opérateur à l'initiative de la communication (en France ou à l'étranger),
- Acheminement des communications voix au départ de la flotte de terminaux mobiles vers les autres terminaux objets du marché et vers les postes fixes de la collectivité,
- Acheminement des communications voix au départ de la flotte de postes mobiles vers les postes fixes ou mobiles des opérateurs en France et à l'étranger,
- Acheminement dans les deux sens des communications de type données,

- Acheminement des données liées aux services M2M,
- Services d'assistance aux utilisateurs et aux exploitants de la collectivité,
- Services liés au suivi et à l'accompagnement d'un projet de services mobiles opérés,
- Fournitures des gammes de terminaux mobiles, tout au long du marché en fonction des besoins de la collectivité,
- Fournitures de l'ensemble des accessoires associés, tout au long du marché en fonction des besoins de la collectivité.

Il est envisagé de mettre en place un marché à bons de commande sans minimum et avec maximum de 300 000 € HT /an, sur une durée d'1 an reconductible 3 fois, sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

## **ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 26 avril 2012

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

# **ANNEXES**

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL  
EXECUTIF DE CORSE**

**OBJET : Autorisation de lancement et de signature de marchés publics de la Direction de l'Informatique et des Techniques de Communication.**

L'objet du présent rapport est de présenter et d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert européen à bons de commande concernant le marché suivant pour la Direction de l'Informatique et des Techniques de Communication :

**Fourniture et services en téléphonie mobile pour la Collectivité Territoriale de Corse**

- Fourniture d'accès par abonnements à un réseau mobile voix/données,
- Acheminement des communications voix entrantes sur les terminaux mobiles depuis tout poste fixe ou mobile quel que soit le réseau opérateur à l'initiative de la communication (en France ou à l'étranger),
- Acheminement des communications voix au départ de la flotte de terminaux mobiles vers les autres terminaux objets du marché et vers les postes fixes de la collectivité,
- Acheminement des communications voix au départ de la flotte de postes mobiles vers les postes fixes ou mobiles des opérateurs en France et à l'étranger,
- Acheminement dans les deux sens des communications de type données,
- Acheminement des données liées aux services M2M,
- Services d'assistance aux utilisateurs et aux exploitants de la collectivité,
- Services liés au suivi et à l'accompagnement d'un projet de services mobiles opérés,
- Fournitures des gammes de terminaux mobiles, tout au long du marché en fonction des besoins de la collectivité,
- Fournitures de l'ensemble des accessoires associés, tout au long du marché en fonction des besoins de la collectivité.

Il est envisagé de mettre en place un marché à bons de commande sans minimum et avec un maximum de 300 000 € HT / an, sur une durée d'1 an reconductible 3 fois, sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

Je vous propose de m'autoriser à lancer les procédures désignées ci-dessus ainsi qu'à signer les marchés et tous les actes afférents à ces dossiers.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.